

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 14 (1976)
Heft: 64

Vorwort: Le Roi au fil des jours...
Autor: P.R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

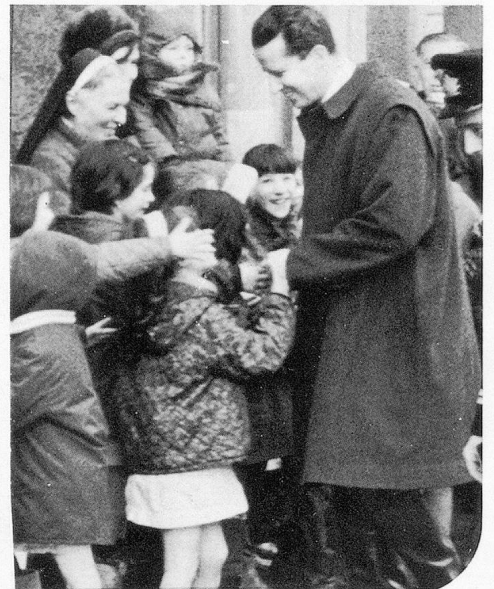
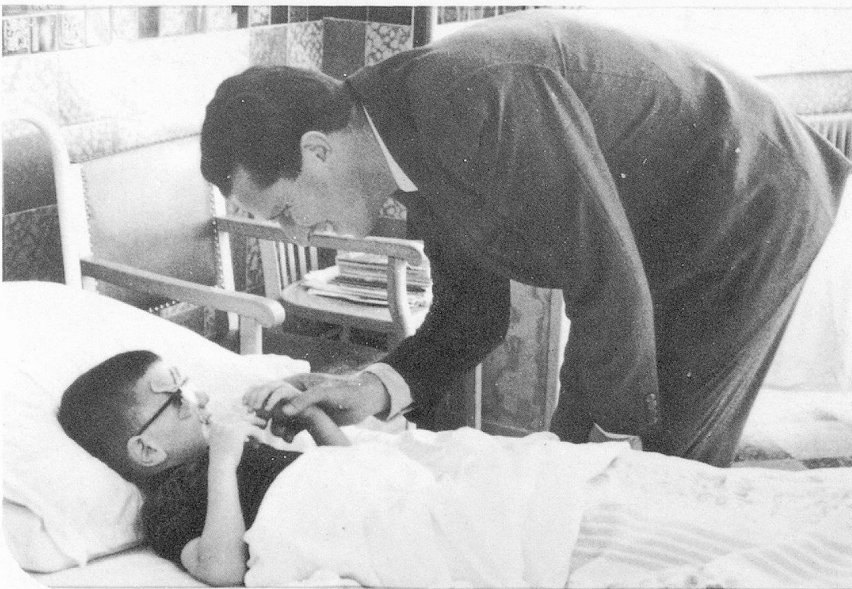
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



*Le Roi
au fil
des jours...*



A Baudouin I^{er}, Roi des Belges



Cinquième Roi d'un petit pays et d'une dynastie sans tache.

Merci à vos ancêtres, tout spécialement merci à votre Père, le Roi Léopold III qui sut, sans forfaire à l'honneur, traverser tant d'épreuves avec courage, dignité et grandeur.

C'est votre Père, Majesté, qui vous offrit le trône. Vous étiez alors bien jeune pour régner sur un pays dont la turbulence s'est manifestée au travers des siècles et lui vaut d'en être, à ce jour, devenue légendaire.

L'union fait la force - devise qui n'a pas encore menti, nous le pensons grâce à vous. Sire, le peuple belge a besoin de vous.

Depuis votre plus tendre enfance, la Suisse s'est attachée au destin des êtres les plus chers de votre famille.

Nous pleurons encore votre chère maman, la si belle et merveilleuse Reine Astrid. Mais nous ne voulons pas non plus oublier que si souvent nos monts et vallées ont eu la joie de sourire à votre jeunesse enthousiaste et forte !

Pregny n'eut-il pas cet initial prioritaire honneur de voir grandir et se former l'homme que vous êtes « Vous Sire » qui aujourd'hui non seulement régnerez sur votre peuple exubérant d'ardeur mais aussi sur six mille Suisses qui sont vos hôtes « heureux » dans une seconde patrie avec laquelle ils ont le privilège de partager ses joies et ses peines.

Notre gratitude va vers Vous, Sire, notre respectueuse affection à la Reine Fabiola et à votre famille, notre attachement à la Belgique !

Soyez assuré que notre plus grande fierté serait celle de vous acclamer dans notre mère patrie.

Alors, Sire, exaucez notre souhait et disons-nous à très bientôt !

P.R.

Introduction

La Révolution de 1830 donna l'indépendance à la Belgique. En élaborant la Constitution du nouvel Etat, le Congrès national décida d'en faire une monarchie. Les Constituants pensaient en effet que la royauté, mieux que la république, apporterait la stabilité interne et assurerait de meilleures relations avec les autres puissances. Les membres du Congrès, instruits par l'histoire des autres peuples, délimitèrent soigneusement les droits du souverain et ceux des citoyens. Enfin, le Congrès, après avoir songé à d'autres possibilités, offrit la couronne à Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha. Le 21 juillet 1831, après avoir prêté serment de fidélité à la Constitution, Léopold devint le premier Roi des Belges. Puis lui succédèrent Léopold II, Albert I^{er}, Léopold III et Baudouin.

La Constitution, si on la compare à celles des monarchies d'ancien régime, restreint considérablement les prérogatives royales. Pour nous borner à un seul exemple, les actes du souverain n'ont de valeur que s'ils sont revêtus du contresceau ministériel. Pourtant, la Couronne sera un des facteurs essentiels de l'histoire de la Belgique spécialement en matière de relations étrangères et de défense nationale, comme le voulait du reste la Constitution ; mais, bien que plus discrètement, elle influencera aussi la politique intérieure.

Dans ce domaine, il faut noter une évolution entre l'époque de Léopold I^{er} et la nôtre.

Au début de son indépendance, la Belgique ne connaissait pas la division en partis. Il en résultait, pour le Roi, une très grande liberté dans le choix de ses ministres. Il n'en alla plus de même lorsque, en 1847, les élections conduisirent pour la première fois à une majorité de parti. Dès lors, et jusqu'en 1894, les ministères furent, tantôt libéraux et tantôt catholiques. Puis, une modification du régime électoral fit pénétrer au Parlement des représentants d'autres tendances et notamment les socialistes. Mais, appuyés par la majorité des Chambres, les catholiques restèrent seuls au gouvernement jusqu'en 1914. Dans cette situation, le monarque ne pouvait plus, en pratique, choisir ses ministres que d'un seul côté. Son rôle ne devint pourtant pas de pure forme, car, tout en respectant l'opinion au pouvoir, un souverain comme Léopold II pouvait toujours désigner l'un plutôt que l'autre de ses représentants.

Après la Grande Guerre et l'adoption du suffrage universel pur et simple, la Belgique, sauf pendant une brève période, n'a plus connu de gouvernement homogène, mais bien des équipes ministérielles recrutées dans deux ou plusieurs partis. Cette situation a augmenté le rôle de ces derniers lors de la formation des cabinets, et rendu encore plus rares les interventions royales dans la politique intérieure. En revanche, elles se sont multipliées dans d'autres domaines, à cause de certains aspects de notre époque. Ainsi, les chefs d'Etat voyagent beaucoup plus que jadis. Ces déplacements sont souvent accompagnés de cérémonies au cours desquelles les souverains et ceux qui les reçoivent commentent les positions prises par leurs pays respectifs, dans le domaine des relations internationales. D'un autre côté, la radio et la télévision sont entrées dans les mœurs, et permettent un contact direct entre les citoyens et ceux qui les dirigent. Les devoirs de sa charge ont ainsi amené le Roi Baudouin à prendre très souvent la parole en public.

L'ensemble des extraits de ses discours offre un intérêt considérable. Le Roi, qui ne parle qu'avec l'approbation du gouvernement, met l'accent sur des problèmes de grande importance. Aussi, les propos qu'il tient permettent en quelque sorte de suivre d'année en année, l'évolution du pays. Certains de ses discours concernent la politique intérieure et montrent le passage de la Belgique d'un régime unitaire à une forte régionalisation. D'autres font voir comment la souveraineté nationale s'est insérée dans un réseau d'organisation européenne, atlantique et mondiale. Certains font mieux compren-

dre les événements qui ont modifié les relations entre la Belgique et ses anciennes possessions africaines.

La tradition constitutionnelle a toujours laissé au souverain le soin de faire réfléchir ses concitoyens à de grandes questions économiques, intellectuelles et morales. Ainsi, l'expansion de la Belgique dans le monde, le développement de son urbanisme, la protection de ses paysages doivent beaucoup à Léopold II. De même, la recherche scientifique a été favorisée par de retentissantes interventions d'Albert I^{er} et de Léopold III.

Fidèle à ces exemples, le Roi Baudouin est intervenu à de multiples reprises pour montrer tout ce que l'œuvre scientifique et le perfectionnement des méthodes de travail et de production présentent de vital pour le pays. Enfin, le Roi se montre attentif à la crise morale et sociale de notre temps.

Mariage

Le Roi a épousé, le 15 décembre 1960, Doña Fabiola Mora y Aragon. La nouvelle Reine, sans jouer de rôle politique, n'en occupe pas moins une place importante dans la vie du pays par les encouragements qu'elle ne cesse d'apporter aux œuvres de bienfaisance et d'action sociale, ainsi qu'aux arts et aux lettres.



Regarder ensemble, dans la même direction

La Reine et moi, nous sommes profondément émus par les témoignages si spontanés et si chaleureux de votre sympathie qui nous sont venus de toutes parts.

Avant de quitter le pays pour quelques semaines, nous voulons vous dire notre merci le plus cordial et le plus sincère.

Le mariage qui vient d'être conclu scelle une alliance non seulement entre ma femme et moi, mais entre la famille royale et chacune de vos familles.

Nous sommes unis désormais pour vous servir et contribuer de notre mieux au bonheur de chacun de vos foyers.

« Aimer, a-t-on dit, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction. » Notre regard et notre cœur vont vers vous, mes chers compatriotes. Puissent vos foyers connaître toujours plus de joie qui naît de l'oubli de soi et du devoir accompli.

Le bonheur d'un pays dépend de l'entente qui règne au sein de ses foyers, de l'union qui unit tous les cœurs, de la fidélité qui lie pour la vie l'un à l'autre ceux qui se sont engagés, pour le meilleur et pour le pire, dans une commune destinée.

A chacun d'entre vous, en ces heures radieuses, nous disons : courage et confiance, et que Dieu protège tous ceux qui vous sont chers.

Allocution du Roi à la Télévision, le 15 décembre 1960.

« La Belgique a droit au respect et à l'estime du monde entier »

En présence des troubles profonds provoqués par la seconde guerre mondiale, mes pensées se reportent tout naturellement vers ce passage du discours prononcé à Paris par le Roi Léopold III, mon père, le 12 octobre 1938 :

« ...efforçons-nous, disait-il, non de servir une idéologie abstraite et stérile, mais de trouver la solution pratique des problèmes complexes qui entravent l'essor du monde et son développement harmonieux. Le moyen de conquérir la paix et de la féconder n'est-il pas de marcher résolument à la recherche de la vérité économique que l'on n'atteindra, après en avoir eu la vision, concrète et universelle, que par la confiance réciproque des peuples et leur collaboration active et persévérante ? »

Les pays de l'Europe Occidentale sentent, comme nous, le besoin d'assurer la paix et la prospérité par un équilibre stable de l'Europe.

Sous l'égide du Traité de l'Atlantique-Nord, ils s'efforcent de bâtir une « communauté européenne » en dotant celles-ci d'institutions économiques, militaires et politiques.

La Belgique se doit de participer à ces efforts avec le double souci des intérêts européens et des intérêts belges en maintenant dans toute la mesure possible sa souveraineté.

Dans ce concours des nations, chaque pays a sa mission à remplir.

Allocution prononcée lors de l'audience accordée aux Chefs des missions diplomatiques à l'étranger, le 27 octobre 1953.

L'humanité est entrée dans une nouvelle ère de son histoire

Plus que jamais, la civilisation apparaît conditionnée par la science. Des forces que personne, il y a un quart de siècle, n'eût osé imaginer la puissance, ont été mises à la disposition des hommes ; mais deux chemins s'ouvrent devant nous : celui d'une rivalité entraînant une course aux armements toujours plus dangereuse, qui menace de déchaîner contre l'humanité les découvertes issues du génie de ses savants, et celui qui doit permettre, quelles que soient les divergences de conceptions sociales, politiques ou spirituelles, de s'engager dans la voie de la compréhension, seule capable de conduire à une paix véritable.

La technique ne suffit pas à créer une civilisation. Pour qu'elle soit un élément de progrès, elle exige un développement parallèle de nos conceptions morales, de notre volonté de réaliser ensemble un effort constructif.

Allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition de Bruxelles, le 17 avril 1958.

L'action des journalistes belges

Les sentiments d'attachement et de loyalisme que vous venez d'exprimer à mon égard en y associant ma famille me touchent beaucoup ; je vous en remercie bien vivement.

Vous avez souligné l'intérêt que la Dynastie a toujours porté à la vie et à l'action des journalistes belges. Vous avez rappelé, en particulier, la sollicitude que mon auguste père n'a cessé de leur montrer, spécialement aux heures sombres de la guerre.

Le métier de journaliste est un métier délicat et vous l'exercez souvent dans des conditions difficiles, je le sais.

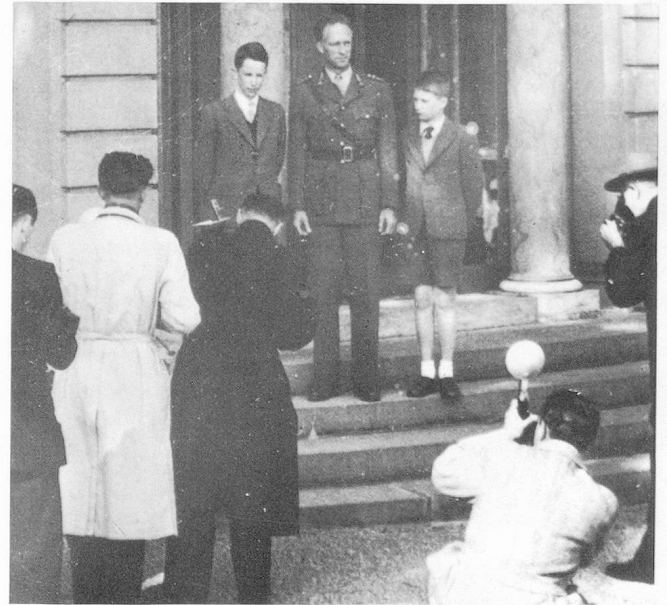
En effet, le rôle de la presse n'a fait que croître au cours des dernières années, et avec lui la lourde responsabilité d'informer et d'éclairer l'opinion.

La Belgique est fière de voir sa Constitution garantir la liberté de la presse. Mais cette liberté ne serait-elle pas illusoire si elle

n'était guidée — et parfois limitée — par le souci de l'intérêt général ?

Aussi votre métier est-il de ceux qui exigent les plus hautes qualités morales et une formation professionnelle particulièrement soignée. En mettant votre conscience au service de la recherche de la vérité, vous préserverez votre indépendance. Vous garantirez ainsi l'existence d'une opinion vraiment libre, qui est à la base de notre régime politique.

Allocution prononcée à l'inauguration de la Maison de la Presse, le 4 juin 1956.



La cause de la Belgique est pure

Il y a 36 ans, à pareille date, la Belgique était victime pour la seconde fois d'une violente agression.

Aux premières heures du 10 mai 1940, le Roi Léopold III, mon père, s'adressait à la Nation en ces termes :

« ...Le peuple belge foncièrement pacifique a tout fait pour éviter la guerre, mais entre le sacrifice et le déshonneur, le Belge de 1940 n'hésite pas plus que celui de 1914... A notre vaillante armée, à nos courageux soldats, j'adresse le salut de la patrie. En eux repose toute notre confiance... Comme mon père le fit en 1914, je me suis mis à la tête de notre armée, avec la même foi, avec la même conscience. La cause de la Belgique est pure. Avec l'aide de Dieu, elle triomphera. »

Ainsi, à un quart de siècle d'intervalle, aux heures les plus graves de notre histoire, mon grand-père et mon père étaient mus par les mêmes sentiments de l'honneur et animés de la même volonté de défendre la patrie.

Extrait : Allocution prononcée lors de l'inauguration de la vitrine du roi Léopold III au Musée Royal de l'Armée, le 10 mai 1955.

Événements importants

Par sa situation géographique, mais aussi par le caractère libéral de ses institutions, la Belgique est un des pays où s'organisent le plus aisément et le plus fréquemment des rencontres internationales de toute nature.

Une des plus importantes qui s'y soient déroulées fut l'Exposition Universelle de 1958. Elle donna lieu à plusieurs discours du Roi.

Vers plus de bien-être matériel et spirituel

Je suis heureux de vous adresser, ainsi qu'à vos familles, mes souhaits de bonheur et de santé.

Sachez que j'apprécie la compétence et le dévouement que vous apportez au service du pays et pour lequel je vous témoigne ma gratitude.

Les découvertes sensationnelles de la science, qui nous remplissent tous d'espoir et de crainte, comme les transformations économiques et sociales de l'Europe et d'une grande partie du globe, marquent le point de départ d'une ère nouvelle qui peut être pour l'humanité entière, l'aurore d'un monde meilleur ou le signe de son irrémédiable décadence et de sa destruction. L'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles confrontera la plupart des nations avec les progrès les plus récents de la science et de la technique au service de l'homme. 1958 marquera également notre participation au Marché commun qui ouvrira à l'économie des perspectives élargies mais non exemptes de préoccupations graves. Pendant de nombreuses années, nos institutions et nos industries devront accomplir un grand effort d'adaptation si nous voulons sauvegarder les intérêts vitaux du pays tout en collaborant loyalement à la création d'une Europe nouvelle.

Formons le vœu, Messieurs, pour que dans le choix de la voie à suivre, la sagesse triomphe et que les peuples libérés de la hantise de la guerre puissent, enfin, poursuivre dans la paix leur marche vers plus de bien-être spirituel et matériel.

Allocution prononcée à l'occasion de la réception du Nouvel An des Corps Constitués, le 27 janvier 1958.

Avènement

Fils du Roi Léopold III et de la Reine Astrid, le Roi Baudouin est né à Bruxelles le 7 septembre 1930. L'abdication de son père le fit accéder au trône. Il prêta le serment constitutionnel le 17 juillet 1951. Cette cérémonie destinée à rappeler le lien qui unit le monarque à son peuple est un acte si important, dans notre droit constitutionnel, que la date de notre fête nationale rappelle le jour où ce serment a été prononcé par Léopold I^{er}. La cérémonie se déroule en présence des deux Chambres qui partagent le pouvoir législatif avec le Roi.

Au service de la nation

Comme mes illustres prédécesseurs, je viens de prêter devant vous le serment constitutionnel et je me mets au service de la Nation.

La Belgique, au cours du règne de mon père, a dû faire face aux événements les plus tragiques de son histoire. J'évoque ici, avec gratitude, la vaillance de notre armée, celle des armées alliées et le courage, souvent héroïque, de notre population ; je m'incline devant ceux qui ont fait au pays le sacrifice de leur vie.

Mais, au travers de l'épreuve, l'indépendance de la Belgique, son honneur, l'intégrité de son territoire et de celui du Congo belge, ses institutions démocratiques et sa volonté de vivre libre et prospère, ont été sauvés.

Après s'être consacré tout entier à la patrie, le Roi Léopold III a mis fin à son règne par un geste dont la grandeur et l'abnégation suscitent l'admiration. Je remercie le pays d'y avoir rendu un unanime hommage.

...

C'est pour moi un précieux encouragement de voir commencer mon règne dans la concorde.

L'union de toutes les forces du pays et la compréhension mutuelle de nos deux cultures nationales rendront possible le développement constant du patrimoine matériel et moral de la Belgique.

J'aurai le souci de soutenir les initiatives qui tendront au progrès social, au perfectionnement des recherches scientifiques, à l'accroissement de notre puissance économique et à l'épanouissement des valeurs intellectuelles et artistiques.

Mon père m'a inculqué le respect de la Constitution et des traditions de la Dynastie. J'y demeurerai scrupuleusement fidèle.

Puisse Dieu m'aider à assurer le bonheur de la patrie !

Prestation de serment du Roi, le 17 juillet 1951.



Pour la paix dans le monde

Lorsqu'il fut conclu à Rome, sur le Capitole, le Traité qui créait la Communauté Economique Européenne, les promoteurs de cette entreprise posaient un acte de foi dans l'avenir. La suite des événements a démontré leur clairvoyance. Elle a confirmé aussi que l'œuvre devrait être complétée par l'adhésion d'autres Etats dont l'histoire et la raison marquaient la place aux côtés des fondateurs.

C'est aujourd'hui chose faite, et je suis heureux, au nom de la Belgique, d'accueillir ici les représentants des pays qui viennent d'apposer leur signature au bas du Traité d'élargissement.

Je salue en particulier les délégués du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège, et tout spécialement du Royaume-Uni qui, après avoir joué un rôle décisif dans la sauvegarde de la liberté des autres nations de l'Europe occidentale, rejoint celles-ci par une démarche d'une portée historique majeure.

Des félicitations spéciales sont dues à tous les artisans de l'œuvre qui vient d'être consacrée aujourd'hui. Il convient d'associer aux signataires du Traité, la Commission européenne et son administration, ainsi que tous les membres des Missions et Délégations nationales.

De cet événement, dont nous ne mesurons sans doute pas encore tous les effets, je veux souligner deux caractéristiques. Je désire ensuite mettre en relief ce qui, à mes yeux, sera demain pour nous tous un devoir et peut-être pour le monde une espérance.

Quand les Parlements de nos Etats respectifs auront ratifié l'acte de ce jour, ils auront institué un ensemble d'une densité humaine et historique exceptionnelle qui, en chacun de ces Etats et comme entité internationale, aura adopté pour loi fondamentale les principes de la démocratie représentative.

L'entrée dans notre communauté du pays qui a créé, voilà des siècles, la tradition parlementaire, y fortifiera un système qui, lorsqu'il peut être choisi, assure dans la liberté le plus large épanouissement des citoyens.

D'autre part, nul pays au monde ne saurait demeurer insensible à une deuxième réalité. La Communauté européenne crée entre les pays qui en sont membres une interdépendance économique, sociale, mais aussi politique, qui supprime entre eux toute velléité et même s'il en surgissait, toute possibilité d'affrontement belliqueux. Ainsi apparaît révolu un long passé de tragédies guerrières et de souffrances répandues jadis et naguère bien au-delà des limites de l'Europe. Ainsi se manifeste aussi une promesse de paix offerte au reste du monde par dix nations qui, sans doute, demeurent prêtes à défendre leur existence et leurs libertés, mais qui, ayant renoncé à se battre entre elles, proposent aux autres et notamment à l'Europe de l'Est, la paix et la détente.

Enfin, — c'est le vœu et l'espoir que j'exprime, — la décision de ce jour prendra un relief inégale si cette Europe déjà prospère, qui accroît par le nouveau Traité ses chances de progrès, se déclare bientôt prête à ouvrir avec les pays du sud de la planète, une ère nouvelle de relations économiques et commerciales, et si elle se donne pour objectif ambitieux une coopération à long terme avec ces pays, pour contribuer de façon décisive à leur faire franchir les seuils du développement.

Allocution prononcée à l'occasion de la signature du Traité d'élargissement de la Communauté Economique Européenne, le 22 janvier 1972.

Nous nous sommes toujours tirés de nos difficultés

Le Belge a toujours travaillé, par nature et par nécessité. Pendant deux siècles, la production qui nous faisait vivre était basée sur nos deux seules matières premières : le charbon et la main-d'œuvre. L'exportation massive de produits peu finis y tenait une place dominante.

Les dernières années de progrès scientifiques ont bouleversé les équilibres longtemps maintenus. La Belgique n'est plus la terre traditionnelle de la main-d'œuvre la moins chère et l'on doit s'en réjouir, à raison du progrès social qu'implique ce changement. Mais il faut qu'une technicité améliorée, qu'une productivité accrue lui permettent de maintenir et de développer sa situation dans le monde.

Beaucoup a été fait pour nous adapter au rythme et aux aspects nouveaux de l'économie. Beaucoup reste à faire. Aujourd'hui, le Marché commun, demain — il faut l'espérer et notre pays le souhaite vivement — un marché plus vaste encore verra se réaliser des aspirations qui ont toujours été les nôtres. Mais ces marchés élargis seront pour nous une épreuve en même temps qu'un encouragement. Ils nous imposent d'accroître notre capacité concurrentielle contre les forces techniques et financières redoutables de l'industrie et du commerce internationaux. Nous ne réussirons qu'au prix d'un effort d'ensemble.

Notre main-d'œuvre reste une des meilleures, une des plus adaptables du monde : il faut qu'elle soit mise à même de donner son plein rendement.

Nos universités préparent des hommes dont la qualité est reconnue ; mais ils ne sont pas encore assez nombreux.

De plus en plus, la science et l'industrie doivent voir leurs investissements favorisés.

Les progrès scientifiques, en évolution continue, font que les procédés se succèdent, que les machines se démodent et que les bâtiments doivent se transformer à une cadence jamais imaginée. A tous les degrés, les règles doivent être revues et les structures adaptées avec un grand effort d'imagination. A tous les degrés, les problèmes doivent être repensés librement, largement, sans idées préconçues d'école ou de doctrine.

L'instinct robuste d'un peuple formé par une expérience millénaire peut nous dire : « Nous nous sommes toujours tirés des pires difficultés, nous nous en tirerons encore. » Mais cette confiance dans la survie ne suffit pas. Sans les actes, elle peut installer un conservatisme stérile et engendrer la stagnation. Je voudrais qu'il fût en mon pouvoir de donner à tous l'inspiration et le dynamisme nécessaires.

Je vous ai parlé de cette question qui se pose impérieusement à nous, car, si elle n'est pas la seule qui me préoccupe aujourd'hui, elle est de celles auxquelles ma pensée s'arrête le plus souvent.

Allocution prononcée à l'occasion du Congrès de la Productivité, le 16 décembre 1959.



LE DISCOURS DU ROI AU PARLEMENT Notre vieille devise nationale a gardé toute son actualité

Mesdames, Messieurs,

Quiconque est chargé d'une fonction a pour devoir de l'exercer au mieux de ses forces et de ses moyens. Depuis un quart de siècle, j'ai tenté de faire tout ce qui était en moi pour accomplir une tâche assumée ici même dans des circonstances difficiles pour le pays et pour la dynastie. J'ai surtout voulu conformer mes actes à ce qui fait chez nous le sens de l'institution

monarchique. Car c'est le respect de l'esprit même des institutions nationales qui garantit l'équilibre politique et le dynamisme social d'un Etat.

La monarchie Belge puise sa signification dans la volonté des constituants. Ils en ont fait un des éléments d'un régime essentiellement démocratique. Elle s'est incarnée dans des titulaires successifs qui tous, sans exception, ont considéré cette charge comme un service.

Je partage profondément ce sentiment. Aussi mon vœu formel a-t-il été que la célébration de cet anniversaire souligne l'union entre la Belgique et la fonction royale, et soit en même temps un acte de foi dans notre avenir.

Au cours de notre histoire contemporaine, les conditions de la décision politique se sont progressivement modifiées. Quelles que soient ces modifications, les assemblées parlementaires demeurent et doivent demeurer chez nous les gardiennes de la légitimité démocratique et ce « grand lieu de débat » dont parlait Sir Winston Churchill.

C'est là que se discutent publiquement les intérêts majeurs du pays. C'est en leur sein que se choisissent pour la plupart ceux qui sont appelés à gouverner. C'est là qu'ils sont appelés à répondre de leurs actes devant les élus du peuple et sous les yeux de l'opinion.

Dans ces assemblées ont siégé beaucoup de personnalités éminentes que j'ai connues au début de mon règne et qui ont, depuis, quitté leur poste. J'évoque leurs figures ou leur mémoire avec amitié et respect. Quant à vous, Mesdames, Messieurs, qui représentez aujourd'hui la Nation, ses communautés culturelles et ses régions, je veux vous dire combien j'ai été touché par les sentiments qui viennent de m'être exprimés. Je puis vous assurer que la Reine y est tout aussi sensible.

Je veux vous dire également quel prix j'attache aux relations de confiance entre le Parlement et la monarchie. Les divers rouages du système politique ne peuvent fonctionner dans l'intérêt général que si ce climat subsiste à travers les coalitions variables et les majorités changeantes.

Durant le quart de siècle qui s'achève, la Belgique, après une deuxième et cruelle guerre, a repris sa place à la pointe des nations industrielles avancées. Elle a su résister à des chocs internationaux et résoudre de graves problèmes intérieurs.

Notre productivité et une concertation sociale permanente nous ont permis, la conjoncture aidant, d'enranger les fruits d'un progrès économique et social considérable. Celui-ci ne peut masquer cependant la persistance d'inégalités et d'injustices auxquelles nous n'avons pas encore su parer. Tout cela s'est réalisé à travers de profondes transformations du monde qu'il n'est pas besoin de rappeler en détail.

Aujourd'hui s'annoncent de nouveaux changements, plus importants peut-être. La crise dont nous subissons encore les effets n'en est qu'un des signes. Les rapports de force dans le monde se modifient de façon imprévue. L'Occident s'interroge sur la valeur des objectifs qui l'ont guidé jusqu'ici. Il remet en question, parfois avec trop de pessimisme, des certitudes depuis longtemps acquises. Les années qui s'ouvrent nous imposeront en tout cas de repenser bon nombre de nos orientations dans l'ordre économique et technique par exemple, mais aussi de revoir certaines manières de vivre. Le peuple belge doit se tenir disponible et prêt à aborder les nouvelles tâches qui l'attendent en faisant preuve à la fois d'imagination et de résolution.

Ces mutations, nous allons les vivre dans un pays dont les institutions sont, elles aussi, en voie de transformation. Les collectivités locales, base de notre vie commune, viennent d'être remodelées. La régionalisation se poursuit. Il conviendrait qu'un

souci de simplification, de clarté et d'efficacité inspire sa mise en forme définitive. Ces réformes répondent à une nécessité générale de modernisation, à des exigences propres à notre pays, à un courant qui influence la plupart des Etats membres de la Communauté européenne.

Pour nous servir de guide dans cette œuvre de rénovation, notre vieille devise nationale a gardé toute son actualité. En l'adoptant, les fondateurs de la Belgique indépendante avaient conscience à la fois de notre diversité et de notre indispensable cohésion. Ils pensaient qu'au sein d'un pays les régions, dans leur légitime autonomie, sont les parties complémentaires, d'un ensemble et ne peuvent s'ériger en jalouses rivales. Ils savaient que fédérer, c'est unir dans la différence acceptée et non pas dissocier dans l'affrontement.

Dans une situation nouvelle, ces vérités fondamentales restent valables pour nous. C'est une des missions essentielles de la monarchie que de les rappeler sans relâche.

Mesdames, Messieurs,

Comme je m'y suis engagé il y a vingt-cinq ans, je demeure tout entier au service de la Nation.

J'invite la Belgique à entrer dans l'avenir avec sérénité, avec courage, avec confiance.



Conclusion

Au cours des années qui se sont déroulées depuis l'avènement de Baudouin I^{er}, la Belgique connut une profonde évolution. Son empire colonial a disparu, ses institutions politiques se sont transformées, ses activités économiques se sont modifiées. La variété des problèmes qui se sont posés au pays et leur complexité ont rendu la vie politique difficile. Néanmoins, la Belgique est parvenue, sans trop de mal jusqu'à présent, à s'adapter aux temps nouveaux et à maintenir la place importante qu'elle a tenue dans le monde depuis qu'elle a accédé à l'indépendance.

Discrètement, nous venons d'essayer de tracer la personnalité d'un monarque au travers de quelques extraits de certains de ces discours prononcés au cours de vingt-cinq ans de règne. C'était bien entendu pour nous un réel problème dont cependant, dès le départ, le jugement ne pouvait être qu'éloquent. Ce souverain est un grand Roi !

Tirés de l'ouvrage les « Messages Royaux » publié par les éditions Labor - Bruxelles.

Introduction et extraits de sujets sélectionnés par le Professeur John Bartier de l'ULB.